



Le Centre jeunesse du
Saguenay-Lac-Saint-Jean

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ de la directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau dans le cadre du bilan annuel des DPJ-DP du Québec

« Au nom de la loi, la bonne mesure au bon moment »

Chicoutimi, le 9 juin 2008 — Mme Danielle Tremblay, directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean-Chibougamau, présente le portrait de la situation régionale des jeunes dont la sécurité et le développement sont compromis selon la Loi sur la protection de la jeunesse et des adolescents contrevenants pour lesquels une intervention est effectuée selon la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

En 2007-2008, la situation de 3 671 enfants a été signalée à la direction de la protection de la jeunesse, ce qui représente une légère diminution de 2 % par rapport à l'année antérieure. Il est à noter que c'est la première fois que nous assistons à une baisse depuis le début des années 2000, où nous avons fait face, globalement, à une augmentation de 43, 5 % des signalements reçus à la direction de la protection de la jeunesse.

Au cours de la dernière année, 956 intervenants et partenaires ont été sensibilisés et formés aux modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse. L'implantation des modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse se déroule bien mais il est encore trop tôt, quelques mois à peine après leur mise en vigueur, d'en tirer des constats.

Cinq ans après l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2003, de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, nous sommes toutefois en mesure d'en faire le bilan. Nous constatons une baisse de la criminalité juvénile dans notre région, démontrant ainsi le succès de l'application du modèle québécois d'intervention auprès des adolescents contrevenants, basé sur la croyance que c'est par la réadaptation, la réhabilitation et la réinsertion sociale que la protection durable de la société est assurée. Le travail de partenariat et de concertation des acteurs sociaux, policiers et judiciaires, les programmes d'intervention développés, l'évaluation différentielle de la situation des jeunes apportent les résultats escomptés.

Voilà pourquoi, tant en protection de la jeunesse qu'en intervention en délinquance, les jeunes doivent pouvoir bénéficier de la « bonne mesure au bon moment. »



Le Centre jeunesse du
Saguenay-Lac-Saint-Jean

COMMUNIQUÉ

Le bilan de tous les DPJ du Québec peut être consulté toute l'année à l'adresse suivante : www.acjq.qc.ca . Vous trouverez les statistiques régionales en annexe.

-30-

Source : Centre jeunesse du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Renseignements : Brigitte Savaria
Responsable des communications
549-4853 poste 3116